Protection de l'enfance
XIX–XXe siècles

Pour citer cet article :

Danan (A.), « Les enfants qui ne rient pas », Paris Soir, p. 3, 23 juin 1934

LES ENFANTS QUI NE RIENT PAS

Il y aurait moins d'enfants martyrs si chacun -- pour les délivrer -- faisait tout son devoir

Les petites filles d'une école communale de village réussirent à sauver une enfant de treize ans de la misère et des coups

par Alexis DANAN



Une fête au dépôt des Enfants Assistés à l'Assistance Publique.

Les enfants martyrs ont tout contre eux : la pusillanimité des âmes sensibles, l'indifférence inconcevable des pouvoirs publics.

L'Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance (1) a libéré, en quarante ans, près de dix mille petits êtres qui enduraient sans espoir des tortures qu'on répugne à décrire, quand on ne veut pas être soupçonné de s'entraîner à la fabrication du mélodrame. Dix mille, c'est beaucoup. Mais qu'est-ce, au regard des candidatures sans nombre qu'un juste souci de l'équilibre budgétaire a forcé de négliger ? Car un enfant martyr qu'on délivre entraîne des frais de toute sorte. En général, on le recueille à peu près nu. Il lui faut un trousseau. Ses parents nourriciers, il faudra les rétribuer tout le temps que l'enfant fréquentera l'école. On n'a pour parer à ces charges diverses, que les cotisations et les revenus des legs. Depuis quelques années, les recettes sont notablement inférieures aux dépenses, de sorte que force est d'entamer les réserves. On tire le diable par la queue. La conséquence toute naturelle de ces difficultés, c'est que, venant à connaître une détresse, on se retient de plus en plus de céder au premier mouvement. On regarde de plus près aux données de l'enquête. Et, quand le tribunal propose une tutelle, on est davantage enclin à s'effacer devant l'Assistance publique.

Si, chaque fois qu'une âme sensible s'indigne au récit d'une misère d'enfant, elle prenait le parti de s'associer par un don, même léger, à l'action de l'*Union Française*, sa généreuse colère n'aurait pas été stérile. Car on n'a pas idée combien, en général, les colères généreuses sont avares.

Il faut, aussi, ne pas reculer devant l'effort désagréable qu'exige, le cas échéant, une dénonciation. L'unique chance des enfants martyrs réside dans le courage des voisins qui perçoivent leurs plaintes. Se taire « parce que les affaires des autres ne vous regardent pas », ou parce qu'on redoute des représailles, ce n'est ni plus ni moins que se rendre complice des tortionnaires. Hélas ! il se rencontre plus, en ces choses, de généreuses colères que de vrais courages.

Le fait de petites filles

J'ai trouvé, dans le courrier de l'*Union Française*, un trait d'utile hardiesse qui m'a paru valoir d'être donné en exemple aux âmes sensibles. Il est le fait de petites filles.

Les élèves de l'école communale de V... entretenaient chaque jour leur maîtresse d'une enfant qu'elles avaient, en venant en classe, l'occasion de voir, vêtue de hardes et cherchant dans les poubelles quelque nourriture. Elles firent si bien que la maîtresse, pour en finir, leur demanda de lui présenter cette misérable. Elle vint. Elle était bien la sauvageonne famélique qu'on avait dit. Ses parents morts de tuberculose, une tante la recueillit, qui s'enivrait et la battait tout le jour. Elle s'enfuit, échoua chez sa sœur aînée, qui avait six enfants, la main prompte, l'amour immodéré du vin, un mari alcoolique et brutal. Raymonde L..., à treize ans, ne savait ni lire ni écrire. Elle portait les enfants et mangeait les restes. Sa tête grouillait de vermine. Elle avouait une terreur panique des gendarmes. C'est que, à douze ans, elle avait passé tout un jour et une nuit au poste, pour avoir été surprise béant de trop près devant les croissants dorés de la boulangère. Elle en avait mangé un, disait-elle, sans s'en apercevoir.

Reconnaissance

Les élèves de l'école n'eurent point de cesse que la petite sauvageonne ne fût arrachée à sa sœur. La maîtresse vint à Paris, se multiplia rue de Richelieu, à la police, au parquet, de telle façon que Raymonde L..., maintenant, est une gamine heureuse, dans une famille de l'Allier. Elle fréquente l'école et j'ai vu sa première lettre de gratitude au directeur de l'*Union Française*, dans une écriture pleine, assurée, qui sent l'orgueil et la joie : « *Je suis heureuse de pouvoir montrer mon progrès à l'école et pouvoir vous témoigner toute ma reconnaissance...* »

On m'a montré d'autres lettres, parmi celles qui alertent les enquêteurs infatigables de l'Union Française. Toutes émeuvent, par ce qu'elles révèlent d'inaptitude à se résigner à la souffrance d'autrui. La plupart sont anonymes, et ce détail, certes, importe peu, quand les faits dénoncés sont aisément vérifiables. Mais il advient que la première enquête trébuche, faute d'une précision essentielle. Alors, tout est perdu. J'ai sous les yeux, tandis que j'écris ceci, deux de ces appels pressants, à travers quoi retentit la voix étouffée d'un enfant martyr : le premier vient de Dijon ; le second, de Paris. Là, une fillette de dix ans, maltraitée par un beau-père « fainéant, ivrogne, débauché, qui rentre ivre tous les soirs, brutalise l'enfant et se livre devant elle, en compagnie de sa femme, à des orgies et des dépravations ». Ici, des enfants en bas âge, « de qui l'on entend les cris et les pleurs presque continuellement ». On ajoute : « Ce soir, dimanche, dix heures, une scène. Cela arrache le cœur de savoir ces enfants violentés et souffrir. » Mais, à l'adresse indiquée, à Dijon comme à Paris, rien. Ainsi, pour un numéro mal donné, et faute d'une signature qui eût permis une vérification rapide, deux drames, qu'on pouvait résoudre sur l'heure, vont s'allonger indéfiniment de scènes secrètes, au gré de sadiques de qui l'ivresse a besoin de cris de petites fille pour accompagnement.

Ames sensibles, signez vos lettres. Ceux que vous aurez dénoncés ne sauront rien de votre intervention, l'origine des témoignages recueillis aux dossiers de déchéance paternelle n'étant révélée qu'en chambre du conseil, hors la présence des parents en cause.

Œuvres privées

Quant à l'indifférence des pouvoirs publics, touchant le dépistage des enfants martyrs, elle passe de loin, en France, tout ce qui se peut imaginer.

Ailleurs, un enfant martyr d'âge scolaire ne se conçoit pas, car on ne brutalise pas quotidiennement un enfant, on ne le prive pas de nourriture sans qu'à la longue il y paraisse.

Mais, ailleurs, l'obligation scolaire n'est pas en tout et pour tout qu'un article de loi, c'est une réalité.

Ce sont des œuvres privées, en France, qui pourvoient, vaille que vaille, à la protection de l'enfance malheureuse. Si, au moins, l'Etat leur savait décemment gré de le suppléer.

Sait-on combien l'Union Française reçoit de lui, chaque année, de subvention, pour l'entretien des cinq cents enfants martyrs qu'elle s'est imposé la charge de vêtir, de nourrir, d'éduquer jusqu'à leur majorité ?

Trois mille francs...

Alexis Danan.

---

(1) 108, rue de Richelieu.

P. S. — Nos articles publiés les 19 et 21 juin sur les enfants martyrs nous ont valu déjà un fort intéressant courrier. Des lecteurs nous ont signalé des cas d'enfants maltraités, qui vont pouvoir ainsi être sauvés. D'autre part, une ancienne pupille du Sauvetage de l'Enfance nous demande pourquoi on ne ferait pas participer les pupilles méritants du Sauvetage de l'Enfance de concert avec ceux de l'Assistance publique, au tirage de la Loterie Nationale.

« *Certains de ces pupilles — nous écrit-elle — seraient ainsi favorisés par les gagnants et croyez bien que M. Gayte, au fond de sa retraite, accueillerait avec plaisir cette innovation.* »